SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 10 octobre 2024 (PV-CX688)
12h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences
Professeure Sonia El Euch, présidente
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences
Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Lyson Marcoux, secrétaire (congé de maladie)

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX688-10-10-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 septembre 2024 (CX687)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Absence - Secrétaire
7. Rapport des membres du comité exécutif
8. Direction départementale externe – Liste des professeur.es
9. Contribution à l'ARUQTR
10. Date de la prochaine réunion régulière : 24 octobre 2024
11. Clôture de la réunion

CX688-10-10-2024-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion régulière du comité exécutif.

CX688-10-10-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

La Présidente demande à ajouter le point : Contribution à l'ARUQTR.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 688e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX688-10-10-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 19 septembre 2024 (CX687)

PV-CX687-19-09-2024

La Présidente de la réunion présente le procès-verbal de la 687e réunion du comité exécutif tenue le 19 septembre 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 687e réunion du comité exécutif tenue le 19 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX688-10-10-2024-04 Affaires découlant

La Présidente de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La lettre ouverte que les professeur.es ont été invité.es à signer et qui porte sur le conflit de travail entre l'Association mcgillienne des professeur.es de droit (AMPD) et l'administration de l'Université McGill a recueilli 80 signatures *(cf. PV-CX687-10-09-2024-04)*. Cette lettre, de même que la résolution adoptée par le conseil syndical *(cf. PV-CS366-12-09-2024-08)*, ont été envoyées aux membres de la haute direction de l'Université McGill, ainsi qu'à l'AMPD, le 2 octobre dernier. Sur la situation à l'Université McGill, la Présidente ajoute que l'administration a signé un protocole d'accord avec l'AMPD le 7 octobre à l'effet que l'Université accepte de reconnaitre l'AMPD et de négocier une première convention collective. Par la même occasion, deux autres associations de professeur.es ayant une accréditation syndicale se sont aussi faites reconnaitre comme syndicats. Ces trois syndicats se regrouperont au sein d'une confédération qui négociera les conditions de travail à l'échelle de l'université.

Le comité de validation des scrutins s'est réuni le 2 octobre pour valider les résultats des élections découlant des assemblées générales du 26 septembre 2024. Les membres du comité de validation demandent au comité exécutif d'analyser l'article 1.g de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* : « Le résultat du scrutin, pour être valide, doit obtenir la majorité simple (majorités des voix exprimées excluant les abstentions) (…) ». Le comité a respecté la règle en déclarant élu.es les trois professeur.es ayant obtenu le plus grand nombre de votes dans un scrutin demandant d'inscrire « Pour », « Contre », « Abstention » pour chaque candidat.es. Le comité de validation suggère que les professeur.es puissent voter pour le nombre de candidat.es nécessaire pour pourvoir les postes disponibles. Par exemple, s'il y a quatre candidat.es pour trois postes disponibles, les professeur.es devront choisir sur le bulletin de vote un maximum de trois professeur.es qu'ils et elles souhaitent faire élire. L'option « Abstention » devra demeurer sur le bulletin de vote.

Les noms des professeur.es désigné.es par leurs pairs pour la commission des études et le conseil d'administration ont été envoyés au Secrétariat général de l'UQTR. Celui-ci entrera en contact avec chaque professeur.e désigné.e.

La lettre d'entente relative aux modalités d'application du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail a été signée *(cf. PV-CX687-10-09-2024-06)*. Les syndicats et l'association sont en attente de la date d'entrée en vigueur des modalités convenues.

CX688-10-10-2024-05 Correspondance et information

Le Trésorier indique que les retenues à la source du mois de septembre 2024 ont été payées.

- RAS septembre 2024 : ARC: 3 493,30 $, MRQ: 5 274,08 $

CX688-10-10-2024-06 Absence - Secrétaire

La Présidente indique que la Secrétaire du Syndicat sera absente jusqu'au 10 novembre *(cf. PV-CX687-10-09-2024-07)*. Les membres du comité exécutif discutent des tâches à se répartir pour permettre l'avancement des dossiers. La Présidente poursuivra avec les communications et les présidences des réunions du conseil syndical. La VPSC débutera le travail conjoint avec la secrétaire sur le document portant sur le processus des assemblées délibérantes.

Les membres du comité exécutif conviennent de demander à l'administration de l'UQTR de compenser les dégagements d'enseignement pour activité syndicale octroyé à la secrétaire. Cette compensation est basée sur le processus actuel en cas d'absence pour maladie d'un.e professeur.e. La Présidente approchera le Syndicat des chargés de cours ou l'Intersyndicale afin d'entreprendre une démarche commune.

CX688-10-10-2024-07 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétaire**
   (absente)

2. **Trésorerie**
   - Le Trésorier a procédé aux calculs des indemnités pour le congé parental. Constatant que les résultats n'étaient pas ce qui a été convenu avec l'administration, le dossier a été remis au comité des relations de travail.
   - Le Trésorier est à produire des scénarios de versement d'allocation en cas de conflit de travail. L'objectif des scénarios est d'avoir les calculs en main pour ne pas être tributaire de l'administration pour une transmission d'informations sur les estimations du salaire net des professeur.es. Les scénarios seront présentés au comité d'étude du Fonds de défense professionnelle, puis au comité exécutif.
   - Le Trésorier a procédé à l'ouverture d'un compte épargne pour optimiser la gestion de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire générer des revenus d'intérêts entre les virements aux courtiers.
   - Le Trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 30 septembre 2024 (VP671 à VP686). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
   - Présentation de l'état des résultats au 30 septembre 2024.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**
   - Invitation lancée auprès de 35 nouveaux et nouvelles professeur.es pour participer à un souper d'accueil le 7 novembre à 18h au restaurant Le Rouge vin.

- Deux professeures retraitées, n'ayant pu être présentes au souper organisé le 6 juin dernier, recevront une sérigraphie. Celle-ci sera remise en personne, le 29 octobre, pour l'une des professeures, et, par la poste, pour la seconde.
- Le dîner de la rentrée a accueilli entre 115 et 120 professeur.es et professeur.es retraité.es, sur un total initial de 145 inscriptions. Pour le repas, 135 portions ont été commandées. Le surplus restant en fin d'activité a été remis au service alimentaire *Le Bon camarade* de l'UQTR. Les assemblées générales qui ont succédé au dîner de la rentrée ont accueilli 101 professeur.es. Les membres du comité exécutif discutent d'activités à organiser et de moyens à recourir pour mobiliser les professeur.es.
- Une invitation a été envoyée à la Présidente de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) afin qu'elle prononce une conférence portant sur des enjeux universitaires traités par le gouvernement québécois et qui préoccupent la Fédération.
- Le sondage portant sur les dégagements d'enseignement pour la recherche a reçu un taux de participation de 30 % (*cf. PV-CX685-05-09-2024-06.3*). Le 30 septembre, la VPSC et la VPAU ont rencontré le doyen de la recherche et de la création, M. Jean-François Millaire, ainsi que le conseiller en développement de la recherche, M. Simon Bernier, afin de leur présenter les résultats préliminaires. Une analyse approfondie sera produite ultérieurement.
- Une réunion du Comité Santé et mieux-être s'est tenue le 23 septembre. Après discussion, il n'y aura qu'une seule consultation qui liera les deux sondages prévus initialement (mobilisation et risques psychosociaux). Cette consultation sera faite ultérieurement, le temps d'harmoniser les sujets.

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

(En l'absence de la VPAU, le CAU présente le rapport)

- Une réunion du Comité Structure du chantier de la priorité 3.3.3 (gestion des locaux) s'est tenue le 30 septembre. Une présentation sera faite à la prochaine réunion du comité exécutif.
- Une rencontre préparatoire à la réunion du conseil d'administration s'est déroulée le 30 septembre. Une discussion s'est tenue sur le fait que les membres du conseil d'administration, et du comité exécutif de l'Université, ne sont pas informés des griefs déposés par les syndicats. La discussion a aussi porté sur le concept et le recours aux cadres-conseils.
- Une demande logée auprès du secrétariat général de l'UQTR a permis d'obtenir la liste des professeur.es ayant reçu la promotion de la classe 3 à la classe 4 au 1er juin 2024. Les noms ne figuraient pas dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.
- La séance d'information conjointe DGAAP-SPPUQTR pour la demande de promotion des professeur.es se tiendra le mercredi 11 décembre.
- Une réunion du Comité multisyndical en santé et sécurité au travail s'est tenue le 9 octobre. Il a notamment été question des trousses de premiers secours qui ne sont pas accessibles à tous (accès limité) ni en dehors des heures de bureau (locaux barrés).

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

- La correctrice chargée de la rédaction épicène de la convention collective 2022-2027 a dépassé son mandat en ayant apporté des changements qui modifient la syntaxe d'un point de vue légal. Le comité des relations de travail

conjoint est en mode recherche de solution et il travaille pour s'assurer que le mandat initial de la correctrice a été respecté.

- Le Service des ressources humaines et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales refusent certains transferts des cours en réserve vers la fiducie. L'administration a resserré l'application de l'article 10.16 de la convention collective. Cet article n'a pas été modifié depuis la précédente convention. Le procureur a demandé à avoir des cas se rapportant à des transferts avant la signature de la convention collective. Un grief pourrait être déposé le cas échéant.
- Début du processus d'évaluation de l'équité salariale.

6. Vice-présidence aux relations de travail

- Discussion amorcée avec l'administration relativement à l'annexe F, cours en ligne, puisque le Syndicat des chargés de cours est en période de négociation pour le renouvellement de sa convention collective.
- Une professeure s'est vu refuser le paiement de ses frais de scolarité dans le cadre d'une demande de Régime de perfectionnement.
- Un grief sera déposé en lien avec le calcul des indemnités au retour d'un congé parental.
- Une professeure se retrouvant à l'extérieur du pays (*cf. PV-CX687-19-09-2024-08.6*) est visée par des allégations d'incivilité et d'ingérence dans les budgets et dans les contrats d'étudiant.es et de personnel.
- En suivi du dossier concernant la professeure s'étant vue refuser sa demande de promotion, il s'est avéré que le processus était conforme et qu'il n'y a pas eu de conflit d'intérêts de la part d'un membre du comité de promotion (*cf. PV-CX685-05-09-2024-06.6*). Dossier clos.
- La VPRT est à préparer des capsules d'informations sous forme de Foires aux questions destinées aux professeur.es.

***7.* Présidence**

- Production d'un document portant sur les plans d'effectifs en lien avec la lettre d'entente convenue. À ce sujet, la réunion du comité exécutif du jeudi 21 novembre devra être décalée de son horaire prévu afin de permettre à des membres de l'exécutif de participer à une rencontre sur le plan d'effectifs d'un département.
- Nouvelle interpellation du Vice-recteur aux ressources humaines, M. Olivier Malo, au sujet du manque d'espace de stationnements, particulièrement près du pavillon Michel-Sarrazin pour avoir des précisions sur les modalités mis en place (*cf. PV-CX687-10-09-2024-04)*. La Présidente pourrait envoyer un courriel aux professeur.es pour leur faire part des démarches et des modalités.
- Réflexion sur des outils à mettre en place pour communiquer avec les professeur.es. La FQPPU met à la disposition des syndicats un gabarit de journal d'information comprenant de l'information de la Fédération et un espace pour les nouvelles du syndicat.

CX688-10-10-2024-08 Direction départementale externe – Liste des professeur.es

La Présidente informe ses collègues que l'assemblée départementale du département de Langues modernes et de traduction a accepté la désignation d'une direction départementale par intérim assumée par un professeur provenant d'un autre département. Ce premier cas, conforme à l'article 1.21 de la convention

collective 2022-2027, sera suivi de près et un suivi d'appréciation sera assuré auprès des professeur.es du département et auprès de la direction départementale par intérim au terme du mandat.

La Présidente souhaiterait constituer une liste de professeur.es pouvant avoir un intérêt à endosser le rôle de direction départementale par intérim dans un autre département.

CX688-10-10-2024-09 Contribution à l'ARUQTR

La Présidente a reçu une demande de participation financière de la part de l'Association des retraité.es de l'UQTR. La VPSC et le Trésorier indiquent que le Syndicat est déjà partenaire financier, de l'ordre de 2 000 $ annuellement, avec l'Association des professeur.es retraité.es de l'UQTR avec qui il faut maintenir un lien privilégié. La Présidente s'enquerra du nombre de membres et du nombre de professeur.es membres de l'ARUQTR.

CX688-10-10-2024-10 Date de la prochaine réunion

La Présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 24 octobre 2024.

CX688-10-10-2024-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 28.

Sonia El Euch Présidente de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion